

Conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2016

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance
Abonnement aux services de banque à distance

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes
Virements
Prélèvements/TIPSEPA
Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Compte Oligo
Forfait Sécurité

1	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	5
	Commission d'intervention	5
	Opérations particulières	5
	Incidents de paiement	5
2	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	5
	Découverts	5
	Crédits à la consommation	5
	Crédits immobiliers	5
2	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	5
	Épargne bancaire	5
	Placements financiers	6
2	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	7
	Assurance Cartes, Clés, Papiers	7
	Garantie Internet	7
	Assurance de Compte	7
4	RÉSOLUDRE UN LITIGE	7
4	LEXIQUE	8

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

LES TARIFS CI-DESSOUS SONT HORS OFFRE GROUPÉE DE SERVICES (PACKAGE) ET HORS PROMOTION OU TARIF SPÉCIFIQUE À UNE PARTIE DE LA CLIENTÈLE.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	0 € (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Service Alerte Compte)	24 € Par an pour 6 SMS par mois
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	0 € Remboursement de la cotisation selon le montant cumulé des paiements réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt (maximum 37 € par an)
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	0 € Remboursement de la cotisation selon le montant cumulé des paiements réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt (maximum 44 € par an)
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron)	0 € Remboursement de la cotisation selon le montant cumulé des paiements réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt (maximum 28 € par an)
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro avec une carte Visa Classic)	0 € Pour les 10 premiers retraits par mois 1 € Par retrait à partir du 11 ^{ème} retrait dans le mois
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	0 € Par Internet 4 € Par téléphone, courrier, télécopie, courriel par virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	0 € (Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement et frais par paiement d'un prélèvement)
Commission d'intervention	8 € Par opération avec un plafond de 80 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Cartes, Clés, Papiers)	24 € Par an (1 ^{er} titulaire) 12 € Par an (2 nd titulaire)
Frais de tenue de compte	0 € 12 € Par an (compte non actif)

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Service « Changer de banque » : prise en charge des formalités de changement de banque à l'ouverture du compte de dépôt0 €
- Clôture de compte0 €
- Désolidarisation de compte joint10 €

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé de compte mensuel à domicile (sur support papier)0 €
- Mise à disposition du relevé de compte sur support électronique sur votre Espace Client sécurisé (e-relevé)0 €
- Mise à disposition du récapitulatif annuel des frais relatifs au compte de dépôt sur l'Espace Client sécurisé (E-récap annuel de frais bancaires)0 €
- Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois15 €

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte0 €

- Compte non actif12 €/an ⁽¹⁾
- Frais de dossier sur compte séquestre ⁽²⁾250 €
- Successions
 - Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque :
 - inférieur à 1 000 €150 €
 - compris entre 1 000 € et 10 000 €250 €
 - supérieur à 10 000 €450 €
 - Forfait annuel de gestion jusqu'à la clôture du dossier ⁽³⁾50 €
- Envoi de document :
 - en recommandé7,50 €
 - en Chronopost21,50 €
- Rédaction et envoi d'une attestation10 €
- Frais de recherche de documents (à l'unité) :
 - archivés depuis moins de 3 ans15 €
 - archivés depuis plus de 3 ans (sur devis)minimum de 30 €
- Dépôt de Mandat Cash15 €

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Accès au site **axa.fr**sans abonnement
- Utilisation du site **axa.fr** (hors coût de connexion)0 €
- Renvoi de code confidentiel d'accès à la Banque (envoi simple)0 €

Abonnement aux services de banque à distance

Service Alerte Compte

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte de dépôt par SMS ou par courriel :

- Forfait de 6 alertes mensuelles (par titulaire)2 €/mois
- Chaque alerte supplémentaire0,30 €

Service Téléchargement

Abonnement permettant de récupérer sur votre ordinateur la liste de vos opérations bancaires et gérer votre budget :

- 1^{er} titulaire3,50 €/mois
- 2nd titulaire0 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Votre cotisation carte

VOTRE CARTE BANCAIRE À PARTIR DE 0 €

COMMENT ÇA MARCHE ?

En fonction du montant annuel des paiements réalisés avec votre carte bancaire ⁽⁴⁾, sa cotisation vous est remboursée à sa date anniversaire de la façon suivante :

MONTANT CUMULÉ DE VOS PAIEMENTS ⁽⁴⁾	TAUX DE REMBOURSEMENT
Au-delà de 12 000 €	100 %
De 6 000 € à 12 000 €	50 %

LA COTISATION ANNUELLE DE VOTRE CARTE BANCAIRE

CARTE	MOINS DE 25 ANS	25 ANS ET PLUS
Visa Electron ⁽⁵⁾	28 € (soit 2,33 €/mois)	
Visa Classic – à débit immédiat	18,50 € (soit 1,54 €/mois)	37 € (soit 3,08 €/mois)
– à débit différé	22 € (soit 1,83 €/mois)	44 € (soit 3,66 €/mois)
Visa Premier à débit immédiat ou différé	124 € (soit 10,33 €/mois)	

Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une seconde carte bancaire associée au même compte de dépôt (hors carte Visa Electron). Cette réduction s'applique sur la cotisation de la carte bancaire la moins élevée des deux.

(1) Prélèvements à terme échu à la date anniversaire d'ouverture du compte de dépôt ou à la date de clôture du compte (montant au prorata de la période échue). Un compte non actif est un compte sans carte de paiement associée ou un compte avec carte(s) dont le montant annuel des paiements est inférieur à 6 000 € par carte. Ce montant est calculé, chaque année, à la date anniversaire d'ouverture du compte.

(2) AXA Banque agissant en qualité de teneur de compte séquestre.

(3) Prélèvement à compter de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

(4) Le montant cumulé des paiements par carte bancaire pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est pas résiliée à cette date.

(5) Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte de dépôt AXA Banque.

APRÈS REMBOURSEMENT, VOTRE CARTE BANCAIRE VOUS AURA COÛTÉ

CARTE	REMBOURSEMENT 100 %	REMBOURSEMENT 50 %	
		MOINS DE 25 ANS	25 ANS ET PLUS
Visa Electron ⁽¹⁾		14 €	
Visa Classic – à débit immédiat – à débit différé	0 €	9,25 € 11 €	18,50 € 22 €
Visa Premier à débit immédiat ou différé		62 €	

Vos opérations et services liés à votre carte bancaire

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro ⁽²⁾ avec votre carte bancaire0 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire à votre demande0 €
- Capture de votre carte bancaire :
 - pour usage abusif dans un DAB ou chez un commerçant0 €
 - pour code erroné50 €
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire7 €
- Modification du visuel de votre carte Visa Classic avant sa date d'expiration10 €
- Remplacement de votre carte bancaire avant sa date d'expiration10 €

- Recherche pour réclamation/contestation sur paiement par carte bancaire :
 - fondée0 €
 - non fondée (en France)50 €
 - non fondée (à l'étranger)70 €

Vos opérations avec l'étranger

- Frais par retrait d'espèces à un DAB ou à un guichet d'agence :
 - en euros dans la zone euro ⁽³⁾0 €
 - en euros hors zone euro ou en devises ⁽³⁾3,50 € + 2,70 % du montant de l'opération
- Frais par paiement :
 - en euros0 €
 - en devises ⁽³⁾2,70 % du montant de l'opération

VIREMENTS

Vos opérations SEPA ⁽⁴⁾

VOS OPÉRATIONS	FRAIS	
	PAR TÉLÉPHONE, COURRIER, TÉLÉCOPIE OU COURRIEL	PAR INTERNET
Création d'un bénéficiaire pour la réalisation d'un ou plusieurs virements vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque	3 €	0 €
Émission d'un virement vers un compte AXA Banque	0 €	
Émission d'un virement occasionnel ou mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque	4 €	

Vos opérations non SEPA (canal Swift)

- Frais d'émission par virement ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾ :
 - en euros0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)
 - en devises0,10 % du montant de l'opération (mini 26 €)
- Réception d'un virement ⁽⁶⁾10 €
- Frais d'intervention/modification sur virement15 €

PRÉLÈVEMENTS/TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement0 €
- Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA0 €
- Frais d'opposition sur prélèvement ou révocation de mandat de prélèvement à la demande du Client0 €

CHÈQUES

Vos opérations en France

- Renouvellement automatique de chèque0 €
- Commande de chèque en dehors du renouvellement automatique :
 - par Internet0 €
 - par téléphone, courrier, télécopie ou courriel2 €
- Frais d'envoi de chèque :
 - envoi simple0 €
 - envoi recommandé7,50 €
 - chèque non réclamé et réexpédiéfrais postaux en vigueur
- Frais d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur10 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque12 €
- Émission d'un chèque encaissable en espèces aux guichets de la Banque Postale ⁽⁷⁾12 €

- Remise de chèque(s)0 €
- chèque revenant impayé10 €
- chèque non conforme5 €

Vos opérations avec l'étranger

- Païement d'un chèque en euros au profit d'une banque ou d'un établissement étranger ⁽⁶⁾ :
 -0,10 % du montant de l'opération (mini 18 €)
- Encaissement d'un chèque tiré sur un établissement étranger ⁽⁶⁾ :
 - en euros0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)
 - en devises0,10 % du montant de l'opération (mini 26 €)
 - chèque revenant impayé15 €

(1) Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte de dépôt AXA Banque.

(2) Avec la carte Visa Premier, gratuit pour tous retraits. Avec la carte Visa Classic et la carte Visa Electron, gratuit pour les 10 premiers retraits par mois et 1 € au-delà par retrait dans les DAB autres que ceux d'AXA Banque.

(3) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

(4) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (Zone comprenant les 26 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco et la Suisse) effectué via le canal SEPA. Pour des raisons de sécurité, les virements tiers réalisés par Internet sont plafonnés.

(5) Opération passée par courrier ou par télécopie uniquement.

(6) Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

(7) Montant maximum fixé par La Banque Postale.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

COMPTE OLIGO

Vos produits, services et avantages

- une **carte bancaire** par titulaire (carte Visa Electron, Classic ou Premier)
- l'**Assurance Cartes, Clés, Papiers** pour chaque titulaire
- le **Service Alerte Compte** pour chaque titulaire (forfait de 6 alertes par mois par courriel ou SMS)
- une **mise en opposition** par an (ou 2 pour un compte joint) sur chèque ou chéquier
- un **chèque de banque** par an

- le **Service Téléchargement** ⁽¹⁾
- la **gratuité des retraits par carte bancaire** dans les DAB de la zone euro
- la **tenue du compte**

Votre découvert autorisé

- un **taux préférentiel** dès votre souscription à l'offre groupée Compte Oligo
- une **exonération des intérêts débiteurs** si leur montant mensuel est inférieur à 2 €

VOS 3 AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES DÈS 6 000 € DE PAIEMENTS ANNUELS PAR CARTE BANCAIRE

VOTRE CARTE BANCAIRE À 0 €

COMMENT ÇA MARCHE ?

A la date anniversaire de votre carte bancaire, sa cotisation vous est intégralement remboursée si le montant annuel des paiements réalisés avec cette carte⁽²⁾ atteint 6 000 €.

VOS LIQUIDITÉS RÉMUNÉRÉES À 0,50 %⁽³⁾ DÈS LE 1^{ER} EURO DANS LA LIMITE DE 10 000 €

Les intérêts sont versés annuellement⁽⁴⁾ si le montant cumulé des paiements réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt ⁽⁵⁾ atteint 6 000 € à la date anniversaire de la souscription au Compte Oligo.

VOS PRIMES D'ASSURANCE AXA REMBOURSÉES À HAUTEUR DE 4 %

AXA France vous rembourse, en janvier de l'année suivante, 4 % du montant de vos primes d'assurance AXA ⁽⁶⁾ prélevées en 2016 sur votre compte de dépôt. Retrouvez les conditions en vigueur pour en bénéficier sur le site axa.fr.

Votre cotisation

Pour le paiement de votre cotisation mensuelle, deux prélèvements sont effectués sur votre compte de dépôt :

- l'un au titre **de votre carte bancaire**

CARTE	MOINS DE 25 ANS	25 ANS ET PLUS
Visa Electron ⁽⁷⁾	2,33 €	
Visa Classic – à débit immédiat – à débit différé	1,54 € 1,83 €	3,08 € 3,66 €
Visa Premier à débit immédiat ou différé	10,33 €	

- le second au titre **des produits, services et avantages** associés à votre offre groupée Compte Oligo (hors carte bancaire)

COMPTE	MOINS DE 25 ANS	25 ANS ET PLUS
Individuel	5,50 €	
Joint	8,25 €	

Rappel : Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une seconde carte bancaire associée au même compte de dépôt (hors carte Visa Electron). Cette réduction s'applique sur la cotisation de la carte bancaire la moins élevée des deux.

EXEMPLES DE COTISATION COMPTE OLIGO

COMPTE	MOINS DE 25 ANS	25 ANS ET PLUS
Compte individuel avec une carte Visa Classic à débit différé	7,33 € (5,50 € + 1,83 €)	9,16 € (5,50 € + 3,66 €)
Compte individuel avec une carte Visa Premier	15,83 € (5,50 € + 10,33 €)	
Compte joint avec 2 cartes bancaires : - Visa Classic à débit différé + Visa Classic à débit immédiat	10,85 € (8,25 € + 1,83 € + 0,77 €*)	13,45 € (8,25 € + 3,66 € + 1,54 €**)

* 50 % de 1,54 €

** 50 % de 3,08 €

FORFAIT SÉCURITÉ

Forfait destiné aux clients en situation de fragilité financière, incluant :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture d'un compte de dépôt
- Un nombre illimité de paiements par prélèvements et virements SEPA initiés via l'Espace Client sécurisé
- 2 chèques de banque par mois
- L'accès illimité à l'Espace Client sécurisé

- Le Service Alerte Compte (forfait de 6 alertes mensuelles)
- La délivrance de relevés d'identité bancaire
- Un plafonnement des commissions d'intervention
- Un changement d'adresse une fois par an
- La carte Visa Electron (carte bancaire à autorisation systématique)

..... 2,33 €/mois

(1) Remboursement mensuel sous réserve d'être abonné au Service.

(2) Le montant cumulé des paiements par carte bancaire pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est pas résiliée à cette date.

(3) Taux nominal annuel brut en vigueur au 1^{er} janvier 2016 susceptible de modifications. Le calcul des intérêts est journalier.

(4) Les intérêts sont arrêtés le dernier jour du mois qui précède la date anniversaire de la souscription au Compte Oligo et versés au crédit du compte de dépôt au plus tard le mois suivant cette date anniversaire.

(5) Le montant cumulé des paiements par carte bancaire pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant la date anniversaire de la souscription au Compte Oligo, si la carte n'est pas résiliée à cette date.

(6) Offre soumise à conditions, valable sur une sélection de contrats AXA et réservée aux particuliers.

(7) Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte de dépôt AXA Banque.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision, etc.) :

- Commission d'intervention par opération8 € (avec un plafond mensuel de 80 €)
- Commission d'intervention par opération pour les clients bénéficiant du droit au compte ou du Forfait Sécurité4 € (avec un plafond mensuel de 20 €)

Opérations particulières

- Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé)7,50 €/semestre
- Frais par avis ou opposition à tiers détenteur, saisie-attribution/conservatoire102 €
- Frais par opposition administrative10 % du montant dû au Trésor Public plafonné à 102 €

Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement) :
 - si le montant du chèque est ≤ à 50 €30 €
 - si le montant du chèque est > à 50 €50 €
- Frais par rejet de chèque pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision10 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :
 - si le montant du prélèvement est ≤ à 20 € ..montant du prélèvement
 - si le montant du prélèvement est > à 20 €20 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la Banque0 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé10 €
- Résiliation du découvert autorisé par la Banque10 €
- Transfert du compte en recouvrement32 €
- Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques15 €
- Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire20 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS

Le taux débiteur annuel est calculé à partir d'un taux de référence. Le taux de référence est le plafond du taux réglementaire calculé par la BDF et publié trimestriellement au JO pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).

DÉCOUVERT	COMPTE À LA CARTE	COMPTE OLIGO
Découvert autorisé	Taux de référence - 2 %	Taux de référence - 4 %
Découvert non autorisé ou dépassement du découvert autorisé	Taux de référence	
Exonération des intérêts débiteurs	Si le montant mensuel des intérêts débiteurs est < à 1 €	Si le montant mensuel des intérêts débiteurs est < à 2 €

Les taux en vigueur sur la période sont indiqués sur les relevés de compte et susceptibles de variation à chaque trimestre civil.

NB : Le découvert autorisé est à régulariser sous 30 jours maximum. Non soumis aux articles L311-1 et suivants du Code de la consommation.

Exemple de découvert

DÉCOUVERT	COMPTE À LA CARTE	COMPTE OLIGO
Découvert autorisé de 500 € pendant 15 jours consécutifs	19,97 % ⁽¹⁾ - 2 % = 17,97 % (TAEG) soit un taux débiteur de 16,53 %	19,97 % ⁽¹⁾ - 4 % = 15,97 % (TAEG) soit un taux débiteur de 14,82 %

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Le crédit renouvelable Lang'O ⁽²⁾ pour vos besoins ponctuels de trésorerie.
- Des prêts personnels ⁽²⁾ : formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux, loisirs, etc.).

Pour en savoir plus, nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDITS IMMOBILIERS

- Toute une gamme de financements immobiliers sur mesure ⁽³⁾
Prêt Épargne Logement - Prêts à taux fixe - Prêts à taux révisable.
Pour en savoir plus, nous consulter.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Livret AXA Banque / Livret Jeune / Plan d'Épargne Logement (PEL) Livret A / Compte d'Épargne Logement (CEL) / Livret de Développement Durable (LDD) / Compte à terme (CAT)

- Abonnement à l'Alerte solde et retrait sur le Livret Jeune :
 - par courriel0 €
 - par SMS0,30 €/alerte
- Remplacement de la carte Visa Plus avant sa date d'expiration . . 5 €

Votre carte Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

- Cotisation annuelle18 €
- Retrait d'espèces en euros dans les DAB de la zone euro ⁽⁴⁾0 €

Vos Transferts PEL/CEL

- Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement0 €
- Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement60 €

Les autres opérations effectuées sur les comptes d'épargne sont facturées selon les Conditions tarifaires visées précédemment.

(1) Taux de référence en vigueur au 4^{ème} trimestre 2015 pour la tranche de 0 à 3 000 €.

(2) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation. • Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent • (article L321-2 du Code de la consommation).

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par AXA Banque. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées (article L312-5 du Code de la consommation).

(4) Gratuit pour les 60 premiers retraits par an et 1 € au-delà par retrait dans les LDD autres que ceux d'AXA Banque.

PLACEMENTS FINANCIERS

Sur simple demande, AXA Banque vous fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits. Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers sont facturées selon les Conditions tarifaires visées précédemment.

Vos ordres sur instruments financiers

Pour les valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne

- Achat et vente de titres au comptant :
 - ▶ Par Internet: Jusqu'à 5000 €0,50 %
 - Tranche au-delà de 5000 €0,30 %
 - Avec un minimum par ordre9 €
 - ▶ Par téléphone, télécopie ou courrier, une commission fixe par ordre s'ajoute à la tarification ci-dessus5 €
- Service de Règlement Différé (SRD) :
 - ▶ Commission supplémentaire s'ajoutant à la commission indiquée ci-dessus relative à un ordre au comptant :
 - Vente0 €
 - Achat ⁽¹⁾0,30 %
 - Prorogation ⁽²⁾0,60 %
 - Avec un minimum par prorogation de15 €

▶ Frais pour insuffisance de couverture des ordres de Bourse avec SRD30 €

Pour les valeurs cotées sur les marchés étrangers ⁽²⁾

- Commission par ordre exécuté (courtage inclus)1 % du montant brut (minimum de 50 €)
- + frais de courtier étranger

Vos autres opérations

- Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour ») ⁽³⁾moitié prix
- Achat de titres lors d'une introduction en Bourse 15,55 €/ordre
- Inscription de titres au nominatif50 €/ligne
- Inscription de titres non cotés100 €/ligne

Vos opérations sur OPCVM

- Droits d'entrée ⁽⁴⁾, droits de sortie
 - Part des droits d'entrée reversée par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs ⁽⁵⁾
 - AXA Banque reverse à ses réseaux de distributeurs une fraction des droits d'entrée qu'elle perçoit. } Selon tableau ci-dessous
 - Commissions sur encours perçues et reversées par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs ⁽⁶⁾
- AXA Banque est rémunérée par les sociétés de gestion par une commission de placement annuelle variable selon l'OPCVM et la société de gestion et calculée sur la base des encours placés. AXA Banque reverse à ses réseaux de distributeurs une commission annuelle calculée sur la base des encours placés. Ces commissions sont déjà comprises dans les coûts totaux supportés par le Client.

		OPCVM MONÉTAIRES		OPCVM OBLIGATAIRES		OPCVM ACTIONS ET PROFILÉS (DIVERSIFIÉS)	
		OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁷⁾	OPCVM non AXA ⁽⁸⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁷⁾	OPCVM non AXA ⁽⁸⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁷⁾	OPCVM non AXA ⁽⁸⁾
Droits d'entrée, droits de sortie	Droits d'entrée et droits de sortie perçus par AXA Banque	Selon conditions du mandat et prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM. Selon prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM.					
	- Dans le cadre de la Gestion sous mandat (GSM)						
	- Hors GSM						
Droits d'entrée, droits de sortie	Droits d'entrée reversés par AXA Banque à ses distributeurs						
	- Dans le cadre de la GSM						
	Minimum Maximum	0 % 60 %					
Droits d'entrée, droits de sortie	- Hors GSM :						
	Minimum Maximum	0 % 60 %	0 %	0 % 60 %	0 %	0 % 60 %	0 %
Commissions sur encours	Commissions sur encours perçues par AXA Banque y compris en GSM						
	Moyenne	0,10 %		0,40 %		0,80 %	
	Minimum	0 %		0 %		0 %	
	Maximum	0,60 %		1,10 %		1,95 %	
	Commissions sur encours reversées par AXA Banque à ses distributeurs						
	- Dans le cadre de la GSM :						
Commissions sur encours	Minimum Maximum	0,15 % 0,40 %					
	- Hors GSM :						
	Minimum Maximum	0 %	0,10 % 0,40 %	0 %	0,15 % 0,40 %	0 %	

- Rachat et souscription le même jour du même OPCVM0 €
- Arbitrage entre OPCVM du Groupe AXA de même catégorie1 % du montant réinvesti
- Option de réinvestissement automatique de coupon pour les OPCVM du Groupe AXA0 €

(1) Applicable sur le montant de l'ordre.

(2) Hors Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne.

(3) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

(4) Hors droits acquis à l'OPCVM.

(5) Agents généraux d'assurance dûment habilités par la Banque. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2016.

(6) Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2016.

(7) Incluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2016.

(8) Excluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2016.

Droits de garde sur vos placements financiers

Commissions semestrielles ⁽¹⁾ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre

• OPCVM et actions émis par le Groupe AXA	0 €
• Valeurs hors Groupe AXA :	
▶ Commission fixe par ligne	1,75 €
▶ Commission proportionnelle semestrielle :	+
• jusqu'à 15 200 €	0,20 %
• au-delà de 15 200 € jusqu'à 150 000 €	0,15 %
• au-delà de 150 000 €	0,10 %
Avec un minimum par compte et par semestre de	24 €

Commissions semestrielles ⁽¹⁾ pour chaque compte d'instruments financiers sans ligne au 30 juin ou au 31 décembre concerné

• Transfert d'un compte venant d'un autre établissement	0 €
• Transfert d'un compte vers un autre établissement	1 % de la valorisation du portefeuille (mini 60 €)

Transferts de compte d'instruments financiers (y compris PEA)

Transferts de ligne de titres

(uniquement possible sur un compte titres)

- Titres cotés sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne et OPCVM français ... 1 % de la valeur liquidative (mini 10 €/ligne)
- Titres cotés sur les marchés étrangers ⁽²⁾ et OPCVM étrangers ... 1 % de la valeur liquidative (mini 54 €/ligne)
- Titres non cotés ... 1 % de la valeur liquidative

Autres frais sur vos placements financiers

• Mise en place de l'Abonnement d'Épargne	0 €
• Paiement des dividendes et coupons	0 €
• Attribution d'actions lors d'une opération sur titres (hors introduction en Bourse)	0 €
• Relevé fiscal IFU	0 €
– réédition du relevé fiscal IFU	15 €
• Relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA)	0 €
– duplicata de plus de 2 mois	12 €
• Relevé ISF	25 €
– réédition du relevé ISF	50 €
• Attestation de blocage de titres/attestation de cessions ...	15 €
• Nantissement de compte d'instruments financiers	
– frais fixes par ligne	8,97 €
– maximum par compte	89,70 €

Gestion de portefeuille (Gestion sous mandat)

- Commission annuelle de gestion de portefeuille ⁽³⁾ :
 - jusqu'à 100 000 € 1,20 % |
 - au-delà de 100 000 € jusqu'à 300 000 € 0,96 % |
 - au-delà de 300 000 € 0,60 % |
- Frais afférents aux OPCVM :
 - droits d'entrée perçus par AXA Banque, part des droits d'entrée reversée aux réseaux de distributeurs et droits de sortie, ... selon tableau ci-avant
 - commissions sur encours perçues par AXA Banque, part reversée aux réseaux de distributeurs, ... selon tableau ci-avant
 - frais de gestion annuels et autres frais facturés directement aux OPCVM selon Prospectus ou DICI AMF afférent à chaque OPCVM
 - arbitrage entre OPCVM 0 € |
 - droits de garde sur compte géré 0 € |

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance Cartes, Clés, Papiers

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement). Également valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - 1^{er} titulaire 24 €/an |
 - 2nd titulaire 12 €/an |

Garantie Internet

En cas de non livraison ou de livraison non conforme de vos achats réalisés par Internet.

- Cotisation par carte bancaire 18 €/an |

Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel.

- Cotisation par titulaire 24 €/an |

RÉSOUTRE UN LITIGE

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- ▶ Contacter les conseillers AXA Banque au numéro dédié **09 70 80 83 33**, s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation.
- ▶ Écrire au Service Qualité et Réclamations Clients, si la réponse apportée par les conseillers AXA Banque n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque - Service Qualité et Réclamations Clients
 TSA 86104
 95901 Cergy Pontoise Cedex 9.

Ce service étudiera sa demande et lui répondra directement dans un délai de 3 semaines après réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, le délai maximum de réponse est porté à 2 mois, conformément à la recommandation de l'Autorité de contrôle prudentiel du 15 décembre 2011.

- ▶ Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention

du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liés aux évolutions de marchés.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :

Monsieur le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
 CS 151
 75422 Paris Cedex 09
 lemediateur.fbf.fr

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers par courrier :

Madame le Médiateur de l'AMF
 17 Place de la Bourse
 75082 Paris Cedex 02.

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. À l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

(1) Prélèvements en juillet et en février.

(2) Hors Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne.

(3) La commission de gestion est prélevée semestriellement (en juillet et janvier). Elle est calculée sur la base de la moyenne des encours à l'actif du portefeuille durant le semestre précédent (arrêtés à la fin de chaque mois).



**OFFRE BANCAIRE
PARTICULIERS**

2016
Prix « **AVANTAGE CLIENT** »



• Les Trophées de la Banque •

LEXIQUE

BDF Banque de France
BIC Bank Identifier Code = Code d'identification de banque
DAB Distributeur Automatique de Billets
DICI Document d'Information Clé pour l'Investisseur
DROM-COM Départements et Régions d'outre-mer - Collectivités d'outre-mer
IBAN International Bank Account Number = Code international d'identification d'un compte bancaire
IFU Imprimé Fiscal Unique
ISF Impôt de Solidarité sur la Fortune

JO Journal Officiel
PEA Plan d'Épargne en Actions
RIB Relevé d'Identité Bancaire
SEPA Single Euro Payments Area Espace unique de paiement en euros
SMS Short Message Service Court message textuel pouvant être émis et reçu depuis un téléphone portable
SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TAEG Taux Annuel Effectif Global
TIPSEPA Titre Interbancaire de Paiement

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC. AXA Banque se réserve la possibilité de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et en informera préalablement le Client. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.



Réf. 965007 01 2016



BANQUE

réinventons / notre métier